

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt-deux mars à 19h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le seize mars deux mil dix, se sont réunis sous la Présidence de Marie-Annick GUERCHE, Maire.

**1- Approbation des comptes administratifs 2009 de la commune et des budgets annexes.**

- ↳ Le conseil municipal, par 8 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions :
  - ADOPTE le compte administratif du budget communal de l'exercice 2009.
- ↳ Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions :
  - ADOPTE les comptes administratifs des autres budgets annexes de l'exercice 2009.
- ↳ Le conseil d'administration de la caisse des écoles, par 2 voix pour :
  - ADOPTE le compte administratif du budget annexe de la caisse des écoles de l'exercice 2009.

**2- Approbation des comptes de gestion 2009 de la commune et des budgets annexes.**

Le conseil municipal, sous la Présidence de Madame GUÉRINEL Pierrette, 2<sup>ème</sup> Adjointe, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCLARE que les comptes de gestion de la commune et de ses budgets annexes dressés, pour l'exercice 2009, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**3- Budget Primitif communal 2010 - Vote des taux d'imposition.**

Le conseil municipal, par 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention :

- APPROUVE l'augmentation de 2% des taux d'imposition.

*A titre indicatif, les taux d'imposition 2009 étaient les suivants :*

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| Taxe d'habitation       | 10,81 % |
| Taxe foncière bâtie     | 12,83 % |
| Taxe foncière non bâtie | 36,78 % |

- VOTE, pour l'année 2010, des taux d'imposition suivants :

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| Taxe d'habitation       | 11,03 % |
| Taxe foncière bâtie     | 13,09 % |
| Taxe foncière non bâtie | 37,52 % |

**4- Vote du Budget Primitif Communal 2010.**

Le conseil municipal, par 11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :

- ADOPTE le Budget Primitif 2010 de la commune tel que présenté ci-dessous.

➤ Section de fonctionnement :

|              |              |
|--------------|--------------|
| ↳ Dépenses : | 743 691,00 € |
| ↳ Recettes : | 743 691,00 € |

➤ Section d'investissement :

|              |              |
|--------------|--------------|
| ↳ Dépenses : | 553 675,00 € |
| ↳ Recettes : | 553 675,00 € |

### **5- Vote des Budgets Primitifs annexes 2010.**

↳ Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 voix contre :

- ADOPTE le Budget Primitif annexe 2010 de l'Assainissement, tel que présenté ci-dessous :

#### **Assainissement 2010 :**

##### ➤ Section de fonctionnement :

↳ Dépenses : 88 112,00 €  
↳ Recettes : 88 112,00 €

##### ➤ Section d'investissement :

↳ Dépenses : 65 756,00 €  
↳ Recettes : 65 756,00 €

↳ Le conseil d'administration de la caisse des écoles, par 3 voix pour :

- ADOPTE le Budget Primitif annexe 2010 de la caisse des écoles, tel que présenté ci-dessous :

#### **Caisse des Ecoles 2010**

##### ➤ Section de fonctionnement :

↳ Dépenses : 5 500,00 €  
↳ Recettes : 5 500,00 €

↳ Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le Budget Primitif annexe 2010 du Lotissement « Le Bellevend », tel que présenté ci-dessous :

#### **Lotissement « Le Bellevend » 2010**

##### ➤ Section de fonctionnement :

↳ Dépenses : 914 612,00 €  
↳ Recettes : 914 612,00 €

##### ➤ Section d'investissement :

↳ Dépenses : 860 600,00 €  
↳ Recettes : 860 600,00 €

### **6- Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes – Installation d'un système d'alarme au sein de bâtiments communaux.**

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 4 abstentions :

- APPROUVE le projet visant l'installation d'un système d'alarme dans trois bâtiments communaux, à savoir la mairie, l'école et enfin dans l'atelier communal de la commune,  
- RETIENT, au titre de cette installation, l'entreprise JCM ELECTRONIC SYSTEM de DOL-DE-BRETAGNE au prix de 5 138,90 € HT soit 6 146,12 € TTC auquel s'ajoute la deuxième année le contrat de maintenance (exclusion fourniture des piles) à raison de 3 X 90,00 € HT.

### **7- Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes – Travaux de réfection des cheminées de la mairie.**

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention :

- RETIENT, au titre de la réfection des deux cheminées de la mairie, le devis de l'entreprise de Yoann MANET au prix de 4 240,00 € HT, soit 5 071,04 € TTC.

**8- Subvention aux associations communales : indices 2010.**

Le conseil municipal, par 8 voix pour et 2 abstentions :

- AUGMENTE de 1 % les indices servant de base au calcul des subventions versées aux associations.

- APPROUVE les propositions suivantes :

**Catégorie 1** : *Association d'intérêt communal*

- Comité des Fêtes de Hirel = 771,08 €
- Comité des Fêtes de Vildé = 771,08 €

**Catégorie 2** : *Associations sportives*

- Tennis Club de HIREL et LA FRESNAIS = 314,72 €
- Entente Sportive des Clubs de la Côte = 354,90 €
- Gym Loisirs = 956,25 €

**Catégorie 2** : *Associations à thématique*

- A.I.C.A. LA FRESNAIS –HIREL-VILDÉ = 170,52 €
- U.N.C. – A.F.N. = 170,52 €
- Club de l'Amitié HIREL – VILDÉ = 170,52 €
- Grain de Sable = 113,68 €
- Brin de Soleil = 113,68 €

**Catégorie 2 Bis** : *Associations de parents d'élèves*

- C.P.E.E.P.H. = 113,68 €

**Comité des fêtes de Hirel : Octroi d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de la traditionnelle course cycliste**

- Année 2010 = 400,00 €

**9- Marché d'été – Rectification du droit de place.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la rectification du droit de place en vue de le porter à 1,00 euros par mètre linéaire et par marché,

- CONSENT au principe de gratuité d'un marché pour les ambulants qui acquittent en début de saison le droit de place correspondant à l'ensemble des marchés.

**10- Assainissement - Choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE de retenir la société 2LM de LA HAYE-FOUASSIERE pour un montant de 10 250 € HT soit 12 259 € TTC.

**11- Modification et Révisions Simplifiées du Plan Local d'Urbanisme - Recrutement d'un bureau d'études.**

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions :

- DÉCIDE de retenir la société PRIGENT ET ASSOCIES de RENNES pour un montant de 10 250,00 € HT soit 12 259,00 € TTC.

**12- Services techniques – Acquisition d'une balayeuse/désherbeuse.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'achat, auprès de la société Motoculture Pièces Service, d'une balayeuse/désherbeuse d'une valeur de 2 709,61 € HT, soit 3 240,69 € € TTC.
- SOLLICITE auprès de la Région Bretagne et de l'Agence de l'Eau une subvention au titre des acquisitions de matériel de désherbage alternatif.

**13- Mairie - Achat d'un standard téléphonique.**

Le conseil municipal, par 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention :

- APPROUVE la proposition de France Télécom ayant pour objet l'achat et l'installation d'un nouvel équipement de téléphonie au prix de 2 554,20 € HT, soit 3 054,83 € TTC,
- ACCEPTE la conclusion d'un contrat de maintenance suggéré par France Télécom au prix de 244,00 € HT/an, soit 291,82 € TTC/an.

**14- Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine - Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Mise en concurrence des entreprises d'assurances.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- MANDATE le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour mettre en œuvre, pour son compte, les procédures de mise en concurrence auprès des entreprises d'assurances agréées, et ce en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires pour le personnel communal.

**15- Syndicat Départemental d'Énergie 35 – Désignation d'un délégué au sein du collège de Saint-Malo Agglomération.**

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions :

- DÉSIGNE, en qualité de délégué titulaire auprès du Syndicat Départemental d'Énergie 35, Monsieur Michel HARDOUIN. Il sera chargé de représenter la commune au sein du collège de Saint-Malo Agglomération.

**16- SIVU SPANC du canton de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine – Adhésion de la commune de Saint-Jouan-des-Guéréts.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ÉMET un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Saint-Jouan-des-Guéréts au SIVU SPANC du canton de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine.